

Le Burundi veut mettre en place un système d'alerte sur le paludisme

@rib News, 10/04/2018 – Source Xinhua Paludisme : le Burundi veut mettre en place un système performant d'alerte et de gestion précoce Le Burundi veut mettre en place un "système performant d'alerte et de gestion précoce et efficace" des probables épidémies de paludisme, a annoncé mardi à Bujumbura Diomède Ndayisenga, directeur des projets et des programmes de santé au ministère burundais de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

M. Ndayisenga intervenait au cours d'un atelier de trois jours de "revue après action" (RAA) pour procéder à un "feed back de la gestion de la riposte" de l'épidémie de paludisme qui s'est abattue sur le pays pendant plusieurs mois au cours des années 2016 et 2017. L'objectif est d'évaluer ensemble "ce qui a bien marché et ce qui a moins marché", de déterminer les "grands jalons de riposte" aux épidémies, et enfin, d'établir un "nouveau parcours" à la survenue probable des situations pareilles à celles du passé. Cette RAA, organisée du 10 au 12 avril dans la capitale, vise en substance à identifier les meilleures pratiques, les lacunes et les leçons apprises pour "contribuer au renforcement des capacités de prévention, de préparation, de détection et de riposte" aux urgences de santé publique causées par le paludisme. D'après M. Ndayisenga, le paludisme, qui constitue le premier problème de santé publique et un "important fardeau socio-économique" au Burundi, aura été marqué tout au long de l'année 2016, par une "augmentation excessive" de cas ; au regard d'une consommation "excessive" des médicaments rapportée par des alertes médiatiques et des notes des administrations territoriales locales. En 2017, les autorités sanitaires burundaises, sur base d'une expertise internationale validée par une mission des experts de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à Bujumbura en janvier 2017, ont reconnu officiellement le 13 mars 2017 que le Burundi faisait face à une "épidémie de paludisme". Pendant la période d'épidémie, le nombre de cas palustres au Burundi, confirmées par des experts de l'OMS, a dépassé "le seuil épidémique" avec plus de 8 millions de cas et plus de 3.800 décès en 2016. En 2017, du 1er janvier jusqu'au 13 mars 2017, date de déclaration de l'épidémie, plus de 2,2 millions de cas et plus de 1.000 décès ont été rapportés. M. Ndayisenga a fait remarquer que les interventions "à haut impact", mises en &oeilig;uvre dès la déclaration de l'épidémie pour protéger les populations des "zones à risque" en traitant précocement les malades, et renforcées par des actions de riposte dans 26 districts sanitaires les "plus affectés", se sont soldées par la déclaration de la fin de l'épidémie le 8 décembre 2017. Selon lui, ces "progrès positifs" enregistrés au cours de ces périodes, sont le fruit d'une "synergie opérationnelle" notamment enclenchée entre les autorités sanitaires burundaises, les partenaires techniques et financiers(PTF), le personnel de santé et les agents de santé communautaire.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});